

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 194/2021

Autorisation de stationnement - 14, Rue Franche - Mme DANNE Travaux de rénovation maison

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu la demande présentée par Madame DANNE Camille, demeurant 14, Rue Franche,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux sis, 14, Rue Franche,

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison de travaux de rénovation pour son logement, Madame DANNE Camille est autorisée à faire stationner un de ses véhicules devant le 14, Rue Franche à compter de ce jour et ce pour la durée du chantier.

ARTICLE II : Une place de stationnement est ainsi réservée à cet effet dont la signalisation sera mise en place par Madame DANNE, 48 heures avant le stationnement.

ARTICLE III : Les diverses entreprises extérieures intervenant sur le chantier devront faire, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des demandes d'autorisation de stationnement devant l'immeuble si besoin et ce au minimum 48 heures à l'avance.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Mme DANNE
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 5 octobre 2021
Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 7/10/2021
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

